

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2021

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 17 mai 2021 à 20 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

**Étaient présents :** P. Basset (arrivé à 20H04), A-M Brigant, P. Cocguen, L. Corson, C. Delisle, F. Hervé (départ à 21H15), G. Le Baron, B. Le Faou, M. Le Guillou, X. Le Moal, A. Le Plat, P. Le Quernec, B. Le Sech, A. Thouement.

**Était absente :** E. Léauté (pouvoir à A. Thouement).

**Un secrétaire de séance est nommé en la personne de :** M. Le Guillou.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 19 avril 2021.
2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.
3. Élections départementales et régionales - organisation des bureaux de vote.
4. Programme de voirie 2021 - attribution du marché.
5. Acquisition d'outils numériques pour l'école élémentaire – attribution du marché.
6. Actualités communautaires.
7. Questions diverses.

En ouvrant la séance, madame le Maire indique la présence de Clara JEZEQUEL, stagiaire du Centre de Gestion, dans le cadre de la formation « Métiers Administratifs Territoriaux ».

#### 1. Approbation du procès-verbal du 19 avril 2021.

⇒ Documents transmis par Mail

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du 19 avril 2021.

**Vote du Conseil : accord à l'unanimité**

Arrivée de Patrick Basset à 20H04.

#### 2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.

**I : Investissement**

**F : Fonctionnement**

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC	DATE
I- Etude géotechnique - lotissement Aer Vat	APOGEA	6 120,00 €	26/04/2021
I- Enduit - mur d'enceinte de l'école élémentaire	BONNARD Martial	1 997,45 €	03/05/2021
I- Reprise de la dalle béton - clocher de l'église	BONNARD Martial	480,00 €	03/05/2021

### **3. Élections départementales et régionales - organisation des bureaux de vote.**

Madame le Maire indique qu'un double scrutin se tiendra les 20 et 27 juin prochain dans le cadre du renouvellement général des conseils départementaux et régionaux.

Pour la tenue du bureau de vote, il est recommandé de solliciter en priorité des personnes vaccinées et à défaut de faire réaliser un dépistage 48H avant le scrutin (fourniture de tests par la préfecture).

Dans ce cadre, il nous est demandé de transmettre à la préfecture la liste des personnes à faire vacciner en priorité. Madame le Maire demande aux conseillers non encore vaccinés et qui souhaitent l'être de se manifester : aucun retour n'est enregistré.

De plus, l'accueil des électeurs dans tout lieu de vote devra être limité à 3 électeurs présents simultanément dans le bureau de vote (1 électeur à la table de décharge, 1 électeur dans l'isoloir et 1 électeur à la table d'émargement).

Ainsi, 6 électeurs pourront être présents simultanément dans la salle polyvalente.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'utilité du placement d'un « régulateur » Covid-19 à l'entrée du bureau de vote afin de contrôler le flux des entrées et le lavage des mains. Le Conseil Municipal se prononce en faveur de ce dispositif.

Madame le Maire présente la disposition de la salle de vote et le sens de circulation pour ce double scrutin.

Madame le Maire rappelle le fonctionnement et les différents rôles dans le cadre des opérations de vote et des dépouillements.

Pour les bureaux de vote supérieur à 500 électeurs, deux (2) tables de dépouillement de quatre (4) scrutateurs devront être mises en place pour chaque scrutin soit 24 personnes à trouver.

Les conseillers sont invités à sélectionner une permanence pour les 20 et 27 juin et à valider leur rôle lors des opérations de dépouillement.

Concernant le vote par procuration, chaque mandataire pourra disposer de deux (2) procurations. L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire (manuscrit ou via le téléservice) puis se rendre à la gendarmerie.

### **4. Programme de voirie 2021 - attribution du marché.**

Monsieur LE MOAL, adjoint à la voirie, rappelle que la commune a fait appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC) afin de réaliser la consultation des entreprises pour le programme de voirie 2021.

Une enveloppe de 81.000,00 € est prévue au budget.

La commission d'examen des offres s'est réunie le mardi 20 avril 2021 pour l'ouverture des plis et le lundi 26 avril 2021 pour l'examen des offres.

Le marché était constitué d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle :

- Tranche ferme : Chantier n°1 - Voie Communale n°2 du « Lojou » (923 m).
- Tranche optionnelle n°1 : Chantier n°2 - Voie Communale de « Kerprat » (136 m).

Pour rappel, l'enveloppe inscrite au budget pour ce programme est de 66.552,00 € (étude ADAC comprise).

Deux (2) entreprises ont déposé une offre, dans le délai imparti :

- EUROVIA BRETAGNE - La Côte Boto - BP 39 - 22440 PLOUFRAGAN.

- COLAS FRANCE - Etablissement de Guingamp - RN 12 - CS 50632 - 1 rue du Pavillon Bleu - 22970 PLOUMAGOAR.

### Notation des offres :

N° enregistrement	Entreprises	Critère Valeur Technique (30 %)		Critère Prix (70 %)			Total Note	Classement
		Mémoire Technique (organisation, délais, moyens,...) (20 pts)	Note pondérée (30%)	Montant TTC	Note prix par rapport moins disante	Note pondérée (70%)		
1	EUROVIA BRETAGNE	20,00	<b>6,00</b>	57 768,00 €	18,00	<b>12,60</b>	<b>18,60</b>	<b>2</b>
2	COLAS FRANCE	20,00	<b>6,00</b>	51 992,40 €	20,00	<b>14,00</b>	<b>20,00</b>	<b>1</b>

Au vu de l'analyse des offres présentée par l'ADAC 22, et après vérification, l'offre de la Société COLAS FRANCE - Etablissement de Guingamp (22), est la mieux-disante pour l'ensemble du marché.

Les membres de la commission d'examen des offres proposent de retenir l'offre de la Société COLAS FRANCE.

Madame le Maire indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

Il est proposé de :

- **RETENIR** l'offre de la Société COLAS FRANCE - Etablissement de Guingamp - RN 12 - CS 50632 - 1 rue du Pavillon Bleu - 22970 PLOUMAGOAR pour un montant total de 43.327,00 € HT, soit 51.992,40 € TTC.

- **DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché.

- **D'INDIQUER** que la dépense est inscrite au budget 2021.

<b>Vote du Conseil : accord à l'unanimité</b>
---

### **5. Acquisition d'outils numériques pour l'école élémentaire – attribution du marché.**

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget il avait été décidé d'équiper l'école en outils numériques.

Ce projet s'inscrit dans le plan de relance – continuité pédagogique – et vise à équiper les écoles d'un socle numérique minimal :

- travaux et infrastructures nécessaires,
- tableau numérique interactif (TNI),
- vidéoprojecteur interactif (VPI),
- ordinateurs,
- tablettes ...

Lors de la réunion de la commission des « affaires scolaires » en date du 29 mars 2021, à l'unanimité des membres présents, il a été décidé d'équiper 3 classes (CP-CE1 / CE1-CE2 / CM1-CM2).

Sur la base d'un cahier des charges établi en concertation avec l'équipe enseignante et de Madame Catleen CONSEIL, enseignante référente aux usages du numérique, il a été demandé un devis à 3 entreprises locales : Qualité Informatique, Bios et MS informatique.

Les résultats de la consultation des entreprises sont les suivants :

		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Qualité Informatique* Guingamp	Acquisition et installation outils numériques	22.582,56 €	27.099,06 €
	Infrastructure réseau (wifi + filaire)	3.363,12 €	4.035,75 €
	<b>TOTAL</b>	<b>25.945,68 €</b>	<b>31.134,81 €</b>
Bios** Guingamp	Acquisition et installation outils numériques + infrastructure réseau (wifi + filaire)	<b>20.989,12 €</b>	<b>25.186,94 €</b>
MS informatique*** Lanvollon	Acquisition et installation outils numériques + infrastructure réseau (wifi seulement)	<b>23.686,00 €</b>	<b>28.423,20 €</b>

\* reste à charge 0 €

\*\* reste à charge : passage d'un câble réseau et installation de 2 prises électriques par classe. 3 casques audio sont également offerts.

\*\*\* le devis concerne 4 classes mais ne prévoit pas de câblage : entreprise relancée sans succès.

Il est proposé de :

- **RETENIR** la proposition de l'entreprise BIOS pour un montant de 20.989,12 € HT soit 25.186,94 € TTC.
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le devis et tout document correspondant à ce dossier.
- **INDIQUER** que les crédits sont inscrits au budget.

<b>Vote du Conseil : accord à l'unanimité</b>
---

Départ de Frédéric Hervé à 21H15.

## 6. Actualités communautaires.

Les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire sont invités à exposer brièvement les informations essentielles de leur cession de travail.

<b>COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / CONSEILS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>TITULAIRE (t) / SUPPLEANT (s)</b>
<b>Environnement</b>	<b>B. LE SECH (t) / G. LE BARON(s)</b>
- /	
<b>Développement économique et emploi</b>	<b>F. HERVE (t) / P. COCGUEN (s)</b>
- Bilan mensuel de la commission et point sur les aides accordées aux entreprises. - Les terrains à vocation économique se vendent bien. Il reste peu de terrain à vendre. - Mise en place d'une plate-forme numérique. - Semaine de l'emploi, de la formation et de l'alternance en juin à Plouha.	
<b>Enfance, jeunesse, animations et petite enfance</b>	<b>A. THOUEMENT (t) / B. LE FAOU (s)</b>
- /	
<b>Développement culturel</b>	<b>B. LE FAOU (t) / A. LEPLAT (s)</b>
- /	
<b>Développement sportif</b>	<b>A. LEPLAT (t) / F. HERVE (s)</b>
- Associations en difficulté avec le Covid-19 : aide allouée dans le cadre du PASS Asso en partenariat avec la Région Bretagne. 23 demandes dont 9 dossiers complets. La date limite de dépôt fixée au 15 mai doit être repoussée. - Forum des associations : 4/09 à Lanrodec et Plouha et le 11/09 à Lanvollon. - Circuits proposés pour l'inauguration du Tour du Leff à Vélo (entre 7 et 42 km) le 30 mai. Départs à Lanvollon et au PEM. - Reprise de la voile sur l'étang de Châtelaudren depuis le 11.05 (un enfant par bateau).	

<b>Urbanisme et habitat</b>	<b>L. CORSON (t) / M. LE GUILLOU (s)</b>
- /	
<b>Coopération décentralisée</b>	<b>P. COCGUEN (t) / B. LE FAOU (s)</b>
- /	
<b>Mobilités</b>	<b>G. LE BARON (t) / P. LE QUERNEC (s)</b>
- /	
<b>Patrimoine - Projets communautaires - THD</b>	<b>X. LE MOAL (t) / B. LE SECH (s)</b>
- /	
<b>Insertion par l'activité économique</b>	<b>P. LE QUERNEC (t) / A. THOUEMENT (s)</b>
- /	
<b>CLECT</b>	<b>L. CORSON (t) / P. COCGUEN (s)</b>
- /	
<b>Conseil d'exploitation eau et assainissement</b>	<b>X. LE MOAL (t) / G. LE BARON (s)</b>
- /	
<b>CA Office de tourisme</b>	<b>L. CORSON (t)</b>
- /	
<b>Conseil communautaire</b>	<b>L. CORSON (t) et F. HERVE (t)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du nouveau CLS (Contrat de Santé Local).</li> <li>- Ecriture du projet de territoire : lancement de la démarche (obligation réglementaire).</li> <li>- Dispositif « petites villes de demain » : Plouha, Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat.</li> <li>- Maisons France Service (Plouha et Plélo) et Itinérance (les 25 autres communes) : ouverture du service espéré en juillet dans chacune des Mairies.</li> <li>- 5 attributions de subvention dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat.</li> <li>- Demande de participation pour la production de logements locatifs sociaux à Cohiniac (3) et Lanvollon (4).</li> <li>- Validation des critères d'attribution des places dans les multi-accueils.</li> <li>- Validation du règlement intérieur des ALSH.</li> </ul>	

## 7. Questions diverses.

### a) École de foot

Suite à un différend entre les clubs de foot de Pommerit-Le Merzer et Goudelin, l'actuelle entente de l'école de foot (jusqu'au U13) cessera à la fin de la saison.

L'école de foot de Pommerit-Le Merzer n'ayant pas les effectifs nécessaires pour fonctionner seule doit se rapprocher d'un autre club voisin. Elle est entrée en discussion avec l'école de foot de Saint-Agathon. Cette dernière n'est pas fermée à l'idée d'une entente mais souhaite améliorer les conditions d'accueil des joueurs :

- soit par l'installation de filets pare-ballon,
- soit par l'achat de quatre (4) buts escamotables afin de jouer en travers du terrain d'honneur.

Le club de Pommerit-Le Merzer souhaite obtenir un accord de principe pour une participation de la commune à l'achat de deux (2) paires de buts escamotables. Un devis de 3.108,00 € a été présenté par le club.

Des financements seront également demandés auprès de la Fédération Française de Football, de LAc et de la Région à travers le PASS asso. Le club, qui se charge d'acheter le matériel, pourra également verser une participation.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour une participation à l'achat des buts. Cependant, une vigilance est demandée sur le montant de la subvention qui sera sollicitée.

## **b) Diwan**

Madame le Maire indique que chaque année l'école Diwan sollicite la commune pour le versement d'un forfait scolaire pour les élèves de Le Merzer scolarisés à Guingamp. Jusqu'à présent, la réponse donnée était négative. En effet, ce versement ne présentait pas un caractère obligatoire et les élus considéraient que leur prérogative était de soutenir leur école publique.

En 2015, la participation des communes est rendue obligatoire pour les écoles bilingues. La loi pour une école de la confiance (loi dite Blanquer) devait introduire une nouvelle disposition concernant le forfait scolaire des écoles Diwan. Avec cette disposition, entrée en vigueur à la rentrée 2019, le versement du forfait scolaire communal devait devenir obligatoire entre la commune de résidence des élèves et l'école qui dispense un enseignement bilingue de langue régionale, à la condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale. Mais une disposition du texte de loi a rendu la contribution des maires « volontaire ». Le Préfet peut être sollicité pour arbitrer la situation.

Depuis, la future « loi MOLAC » relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion a été adoptée au Parlement le 8 avril 2021. Cette dernière doit être étudiée par le Conseil constitutionnel avant sa promulgation. C'est notamment le paragraphe sur le forfait scolaire à verser aux écoles Diwan qui est ciblé par les parlementaires signataires de la saisine du Conseil constitutionnel.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement ou non du forfait scolaire à l'école Diwan. En effet, elle subit depuis quelques semaines des attaques répétées sur ce sujet notamment via les réseaux sociaux et souhaite connaître l'avis du Conseil municipal pour le défendre.

Une discussion s'en suit à l'issue de laquelle, le Conseil municipal souhaite remettre son avis à plus tard afin d'étudier la question. Les communes limitrophes seront interrogées pour connaître leur positionnement et le montant de leur participation éventuelle.

De plus, le Conseil souhaite attendre l'avis du Conseil constitutionnel avant de se prononcer.

Il est précisé que le non versement du forfait scolaire n'indique pas que la commune est contre la défense de la langue Bretonne, patrimoine de notre Région.

## **c) Urbanisme / Assainissement collectif**

Madame le Maire indique que jusqu'à présent, le Préfet tolérait le raccordement des habitations au réseau d'assainissement collectif même si notre lagune présentait une non-conformité dans la mesure où un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) était programmé.

La commune a reçu la semaine dernière un courrier du Préfet indiquant le degré de non-conformité de la lagune. Ce document précise que la lagune est classée en catégorie 4 de non-conformité au regard des actes d'urbanisme.

Cela signifie que plus aucun permis de construire (en assainissement collectif) ne pourra être accordé tant que les travaux programmés sur la lagune ne seront pas réalisés.

Cette interdiction va poser trois (3) problématiques :

- la cadence des travaux d'étude sur le lotissement Aer vat vont probablement ralentir,
- un permis de construire vient tout juste d'être déposé sur le dernier lot du lotissement du Verger ;
- un terrain est à vendre rue de la Croix Rouge (terrain Le Goux).

Par ailleurs, une réunion s'est déroulée dans l'après-midi avec le service assainissement de Leff Armor communauté afin de prospecter des terrains dans le cadre des travaux de la future station (système de roseaux en conservant les lagunes existantes).  
Les travaux sont programmés par Leff Armor communauté (LAC) pour fin 2022.

Gwénaél Le Baron fait remarquer qu'aucun travail n'a été réalisé par LAC sur les eaux parasites qui entrent dans le réseau d'assainissement collectif.

**Séance levée à 22H20**  
**Le secrétaire de séance,**  
**Manuel LE GUILLOU.**